

## Société d'Équipement du Département du Doubs - Opération Hôtel de Champagny - Bilan de clôture

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal de septembre 1986 avait confié à la Société d'Équipement du Département du Doubs, par voie de convention, les études nécessaires à la restauration de l'Hôtel de Champagny, pour la partie des bâtiments restant propriété de la Ville. Cette opération s'inscrivait à la suite de la réhabilitation menée par l'Office d'HLM sur la partie logement.

Le 25 mai 1987, le Conseil Municipal décidait la réalisation de la première tranche de travaux pour un montant de 3 406 000 F. Cette première tranche concernait le pavillon à gauche dans le cour, qui abrite aujourd'hui l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Association Départementale d'Aide au Logement (ADAL), l'Association Les Marmots et un cabinet dentaire. Les derniers travaux se sont achevés en 1992 par l'installation de l'ADAL dans les combles du pavillon.

En février 1988, était engagée la deuxième tranche de travaux portant sur le bâtiment sur rue et ses galeries côté cour. Le montant des travaux était estimé à 3 107 000 F.

Ces deux tranches de travaux ont permis de réhabiliter environ 1 200 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités.

L'ensemble du projet a été réalisé.

La Société d'Équipement du Département du Doubs, mandatée par la Ville, a établi le bilan de clôture de l'opération.

Il s'établit ainsi :

### ***Rappel du bilan prévisionnel***

. première tranche	3 406 000,00 F
. deuxième tranche	3 107 000,00 F
<b>Total</b>	<b>6 513 000,00 F</b>

### ***Bilan de clôture***

<b>Total des dépenses</b>	<b>6 242 349,33 F</b>
---------------------------	-----------------------

qui se décomposent en :

. première tranche	3 024 490,96 F
. deuxième tranche	3 217 858,37 F

Sur la première tranche, la Ville a remboursé à la Société d'Équipement du Département du Doubs 2 969 500,60 F.

Sur la deuxième tranche, la Ville a remboursé à la Société d'Équipement du Département du Doubs 2 721 429,88 F auxquels s'ajoutent l'avance de 400 000 F versée au début de l'opération et des produits financiers pour 6 217,10 F soit au total 3 127 646,98 F.

Pour clôturer l'opération, la Ville doit rembourser à la Société d'Équipement du Département du Doubs :

. 54 990,36 F sur la première tranche

. 90 211,39 F sur la deuxième tranche

**soit un total de 145 201,75 F.**

Sur la dépense totale de 6 242 349,33 F, la Ville avait sollicité des subventions auprès de l'État, du Département et de la Région, à hauteur de 1 147 631 F. La participation de la Ville s'élève donc à 5 094 718,33 F.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le bilan de clôture de l'opération Hôtel de Champagny portant sur les deux tranches de travaux, pour une dépense totale de 6 242 349,33 F,

- décider du versement du solde des remboursements à la SEDD pour un montant global de 145 201,75 F, chapitre 908.61/232.80025.30100,

- donner quitus à la Société d'Équipement du Département du Doubs de la mission qui lui a été confiée pour cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.